

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 1 de 8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PEKASOL µS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Divers

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	pro Kühlsole GmbH	
Rue:	Am Langen Graben 37	
Lieu:	D-52353 Düren	
Téléphone:	+49 2421 59196-0	Téléfax: +49 2421 59196-10
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Notrufnummer INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Étiquetage GHS non applicable.

#### 2.3. Autres dangers

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

1,2-propanediol, No.-CAS 57-55-6; > 50 %

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 2 de 8

Traitement chez un ophtalmologiste.

### **Après ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inconnus.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone. Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

### **Information supplémentaire**

Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer la vapeur/aérosol..

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 3 de 8

### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommandation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après NE 374) : Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle.

Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Liquide

Couleur:

Incolore, Limpide

Odeur:

Caractéristique

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 4 de 8

### Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 7 - 9

#### Modification d'état

Point de fusion: n.a.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Env. 185 °C

Point d'éclair: 101 °C

#### Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 2,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 12,6 vol. %

Température d'inflammation: 371 °C

#### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur: 0,11 hPa  
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,039 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: Complètement miscible  
(à 20 °C)

Teneur en solvant: 0 %

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde et dioxyde de carbone

### Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 5 de 8

### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

De facile désintégration biologique.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non déterminé.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Non déterminé.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non déterminé.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

#### **Code d'élimination des déchets-Produit**

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

#### **Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 6 de 8

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage: L'eau

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 7 de 8

### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Révision intégrale des chapitres.

### Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire  
N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)  
EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)  
EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)  
COV: Composés organiques volatils  
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)  
ADN: transport par voie navigable en Europe  
ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)  
MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime  
n.a. - non applicable

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



### PEKASOL µS

Date de révision: 17.02.2017

Code du produit: 11386-0007

Page 8 de 8

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*